

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00210**

**PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS, PAPI  
COMPLET, DU BASSIN VERSANT DE L'ONDAINE – DEPOT DE LA  
CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS  
CORRESPONDANTS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

### **PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS, PAPI COMPLET, DU BASSIN VERSANT DE L'ONDAINE – DEPOT DE LA CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS**

Les études conduites par les services de l'Etat au cours des dix dernières années dans le cadre de la procédure PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) ont démontré la vulnérabilité importante de la vallée de l'Ondaine face à ce risque.

De plus, le Ministère, en application de la directive Européenne Inondations a classé en « Territoire à Risque Important » (TRI) une grande partie des communes du bassin versant de l'Ondaine. Cette reconnaissance est de nature à apporter une priorité quant aux financements.

Dans le cadre de la politique rivière, Saint-Etienne Métropole a déjà mené d'importantes actions de réduction du risque d'inondation sur le territoire. Cette problématique inondation fait d'ailleurs l'objet d'un programme d'actions spécifique inclus dans le contrat de rivière Ondaine-Lizeroon signé en octobre 2014.

Il apparaît aujourd'hui opportun de valoriser le programme de gestion des risques d'inondation par débordement de cours d'eau avec l'obtention du label PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations : 2017-2021) permettant une priorité de financement des projets au titre des subventions de l'Etat. Il est précisé que la procédure PAPI ne remet pas en cause le contenu du contrat de rivière mais constitue bien une précision et un développement du volet inondation (volet B2).

Saint-Etienne Métropole, déjà structure porteuse du contrat de rivière, assure le montage puis le pilotage du PAPI pour le bassin versant de l'Ondaine. En effet, préalablement à la rédaction du dossier PAPI, la Communauté Urbaine avait engagé la réalisation d'une étude d'analyse coût/bénéfice et multicritère, indispensable à l'Etat pour juger de la pertinence des actions proposées dans le programme. Cette étude est arrivée à son terme et les éléments de conclusions ont permis la rédaction du dossier PAPI Complet, qui doit être déposé dans les meilleurs délais auprès des services instructeurs de l'Etat pour une labellisation en fin d'année.

Les actions inscrites au PAPI Ondaine représentent un montant total de 8 511 300 € HT dont 8 506 300 € HT sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole.

Le montant affecté aux opérations déjà inscrites au contrat de rivière est de 8 151 800 € HT et permet de bénéficier d'aides complémentaires de l'Etat à hauteur de 1 697 400 € HT.

Des actions déjà budgétées (pour un montant de 354 500 € HT) peuvent également être valorisées et bénéficier des aides au travers du PAPI, il s'agit notamment de la cellule

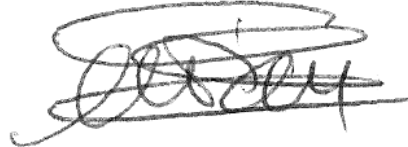
d'animation du PAPI, du renforcement du réseau d'alerte aux crues SAPHYRAS et de diagnostics de réduction de vulnérabilité.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à la procédure PAPI complet du bassin Ondaine,**
- **dépose les demandes de subventions ultérieures relatives aux projets labélisés PAPI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**